

Commune mixte de Courroux

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Procès-verbal

Date:

Lundi 09 décembre 2024 - 20h00.

Lieu:

Salle Polyvalente Ecole Bellevie - 2822 Courroux.

Convocation:

Par publication au JO n° 43 du 28 novembre 2024, avec avis dans les lanternes publiques, envoi d'un tout-ménage à la population et sur le site web communal.

Présidence :

M. Philippe Lander, président en exercice.

Secrétaire :

Mme Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Excusé-e :

Scrutateurs:

MM. Pierre Mathis et Albert Wüthrich

Ayants droit:

2599

Participants:

55 Majorité absolue :

28

OUVERTURE

M. le Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale ordinaire, convoquée par avis au Journal officiel n° 43 du 28 novembre 2024 et propose l'ordre du jour ci-après :

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10.06.2024.
- 2. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Wilmes Pierre, originaire de France et du Luxembourg.
- 3. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Wilmes Paul, originaire de France et du Luxembourg.
- 4. Prendre connaissance et approuver les dépenses relatives au projet Biodiversité, pour les années 2024 à 2027 :
 - a) Projets communaux : Investissement de CHF 150'000.- à répartir sur 3 ans, pour la concrétisation de mesures sur des espaces publics.
 - b) Soutien aux projets privés : CHF 30'000.- de dépenses annuelles pour les années 2025, 2026 et 2027, afin d'alimenter le fonds de Biodiversité.
- 5. Prendre connaissance et approuver le budget 2025, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.
- 6. Informations diverses du Conseil communal.
- 7. Divers.

M. le Président mentionne, à l'intention des ayants droit présents, qu'avec la publication de l'ordre du jour, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal où ils pouvaient être consultés.



Capacité de l'Assemblée

La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent **55** ayants droit présents. Sur la base de ces indications, confirmées par l'agent de sécurité locale, M. le Président fixe la majorité absolue à **28** voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Il en ouvre les délibérations, à savoir :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10.06.2024.

Rapporteure : Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10.06.2024 a été déposé publiquement au secrétariat communal et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Ces dispositions et celles de l'art. 28 ROA nous autorisent à en donner lecture d'un résumé, sur la base duquel l'assemblée se prononce au sujet de son contenu.

Après avoir pris connaissance de ce texte, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

2. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Wilmes Pierre, originaire de France et du Luxembourg.

ET

3. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Wilmes Paul, originaire de France et du Luxembourg.

Rapporteur: Philippe Membrez, maire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons la demande de naturalisation de deux jeunes citoyens de la commune. Vous aurez à statuer pour chacune d'entre elles séparément, nous avons groupé les informations à vous transmettre sur une seule intervention, étant donné que ces 2 jeunes hommes sont frères et que leurs parcours respectifs sont similaires sur une large partie de leurs vies.

Originaires de France et du Luxembourg, MM. Wilmes Pierre et Paul vivent en Suisse depuis leur plus tendre enfance.

Pierre Wilmes est né le 25.01.1998, tandis que son frère Paul est né le 04.09.1999. Ils sont nés tous les deux à Delémont, avant que la famille Wilmes vienne s'établir à Courroux, en 2002. Leurs parents, Henri et Frédérique, pour lesquels vous avez délivré le droit de cité communal dernièrement, possèdent un cabinet d'ostéopathie à Delémont.

Pierre et Paul ont effectué leurs premières années de scolarité obligatoire à Courroux, avant de fréquenter le collège St-Charles, où ils terminent leur scolarité obligatoire, avant d'y obtenir une maturité en 2017 pour Pierre et 2019 pour Paul.

C'est à ce moment-là que leurs parcours diffèrent, mais tous deux poursuivent des études. Pierre obtient un Bachelor en économie d'entreprise à la HEG de Delémont, avant d'entreprendre un master en gestion, orientation entreprenariat, à Lausanne et Fribourg, formation en cours, qui se terminera en été 2026.

Parallèlement à ses études, il travaille à 40 % chez Horia à Courtételle, en tant que responsable marketing. En 2022, il créé aussi sa propre entreprise de marketing « Wilmes Marketing ».

De son côté, Paul se dirige du côté de Lyon pour entamer une formation de créateur musical par ordinateur. Il complète son bagage avec une formation d'animateur musical et scénique. Il est compositeur de musique électronique et est en train de fonder sa propre entreprise.



Bilingues, Pierre et Paul s'expriment tous les deux en français et en anglais. Sportifs, ils sont amateurs de tennis et de course à pied. Pierre s'adonne également au trail et Paul s'intéresse à la mode, en créant avec sa maman une marque de vêtements.

Tous deux sont toujours établis dans notre commune, à la rue des Préjures 12, dans leur cocon familial. Ces deux jeunes hommes dynamiques remplissent toutes les conditions pour l'obtention de leur droit de cité communal et le Conseil communal vous recommande vivement de leur accorder ce droit, en rappelant à ces deux requérants qui leur en coûtera la modique somme de CHF 200.- chacun.

Point 2 : Statuer sur la demande de naturalisation de M. Wilmes Pierre

Entrée en matière : acceptée.

Discussion: aucune.

Décision point 2 : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à M. Wilmes Pierre. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

Point 3 : Statuer sur la demande de naturalisation de M. Wilmes Paul Entrée en matière : acceptée.

Discussion: aucune.

Décision point 3 : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à M. Wilmes Paul. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

- 4. Prendre connaissance et approuver les dépenses relatives au projet Biodiversité, pour les années 2024 à 2027 :
 - a) Projets communaux : Investissement de CHF 150'000.- à répartir sur 3 ans, pour la concrétisation de mesures sur des espaces publics.
 - b) Soutien aux projets privés : CHF 30'000.- de dépenses annuelles pour les années 2025, 2026 et 2027, afin d'alimenter le fonds de Biodiversité.

Rapporteur : Cindy Spies, conseillère communale en charge de la Bourgeoisie

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques mois maintenant, j'ai l'honneur d'avoir repris la place laissée vacante par Thomas Stettler au sein du Conseil communal, suite à son départ au Conseil National. C'est avec une grande motivation que j'ai repris la mission de mener à bien les projets pour lesquels il a lui-même montré de l'intérêt durant cette présente législature. Un premier dossier, qui occupe toute mon attention en ce moment et pour lequel vous êtes particulièrement sollicités ce soir, parle de Biodiversité. Tout d'abord, il m'apparaît important de vous adresser un bref rappel de ce qui a été entrepris jusqu'à présent sur ce thème.

En avril 2023 le Conseil communal décide, dans son plan de législature 2023-2027, d'insérer en matière d'aménagement & d'environnement, un projet d'arborisation et de promotion de la Biodiversité. Même si ce dossier ne fait pas partie des 6 priorités fixées par l'Exécutif, il n'en demeure pas moins, qu'avec la



mise sur pied d'un programme d'activités pour seniors, il est l'un des deux « coup de cœur », parmi la quarantaine de projets retenus dans ce programme de législature.

A l'automne 2023, l'entreprise locale « Consultant en Construction » est mandatée pour effectuer un état des lieux de notre commune en la matière. Ce vaste travail recense toute une série d'éléments dont notamment :

- Les surfaces de prairies et gazons fleuris
- Le nombre et les différentes essences d'arbres
- Le nombre de points d'eau et de jardins potagers
- Les différents types de haies
- L'inventaire de petits animaux
- Ainsi que celui des nichoirs et hôtels à insectes

Ce rapport extrêmement fourni et de qualité, permet à l'Exécutif de faire un certain nombre de constatations. Parmi celles-ci, 4 retiennent particulièrement son attention :

- Notre territoire communal comptabilise 72ha de surface verte en milieu bâti, ce qui ne représente pas moins de 114 terrains de football.
- 21km de haies (parmi ces 21 km, 9,5km représentent des haies de thuyas, dont 88% sont dégradés)
- Il est constaté aussi que les palissades, remplaçant les haies en mauvais état, sont en forte augmentation.
- Et que 11 secteurs communaux pourraient accueillir des projets de développement de biodiversité.

De l'état des lieux effectué, s'en est suivi :

- L'élaboration d'actions possibles
- Une sollicitation des écoles, avec l'organisation d'un concours pour l'élaboration d'un logo qui illustrera toutes les correspondances en lien avec la biodiversité.
- Et, la création d'un groupe de travail afin de s'entourer de personnes actives et expertes dans le domaine de la biodiversité :
 - o M. Luc Scherrer, biologiste
 - o M. Jean-Paul Lüthi, naturaliste
 - o M. Yannick Hänggi, architecte- paysagiste
 - o M. Frédéric Friche, du Service de l'environnement.
 - o M. Gérard Bessire, ancien enseignant possédant une licence en biologie.
 - o Complété par notre mandataire « Consultant en Construction », Claude Ciocchi
 - o Et le porteur du dossier au niveau du Conseil communal, devenu porteuse du projet en cours de route.

Printemps/Été 2024

Une séance d'information a été mise sur pied fin février de cette année. Elle a permis de sensibiliser la population sur ce thème et d'expliquer les actions qui pourraient être entreprises, d'ici la fin de législature. Deux actions prioritaires ont été définies dans un premier temps :

- Inciter à la plantation et remplacement de haies de thuyas, notamment par des haies composées d'essences indigènes.
- Développer les prairies et gazons fleuris, ceci sans pour autant ignorer les autres actions possibles. Suite à cette séance, une soixantaine de propriétaires se sont déclarés intéressés à envisager un projet sur leur parcelle, ce qui démontrait un intérêt certain de notre population à ce thème d'actualité.



En laissant leurs coordonnées cela permettait à chacun de bénéficier d'une visite à domicile de notre mandataire, pour bénéficier de conseils d'améliorations de leurs alentours.

Et de notre côté de recenser un peu plus en détails, les projets de chacun et d'en mesurer l'ampleur.

Avec ces premières données, une première évaluation financière a pu être effectuée : env. CHF 250'000.-soit une enveloppe de l'ordre de CHF 150'000.- pour les projets sur les espaces communaux et une de CHF 100'000.-pour les projets privés.

Dès ce printemps, quelques essais ont été entrepris sur certains espaces communaux en termes de prairies et gazons fleuris. Ceux-ci nous ont d'ailleurs déjà révélé quelques enseignements précieux pour la suite des opérations.

En parallèle de ce qui se faisait sur le terrain, débutait une autre démarche importante :

• La recherche de soutiens financiers.

Pour ce faire, nous nous sommes approchés de l'Agglo/d'Institutions/d'Associations et de partenaires privés. Le retour des premières démarches a été surprenant et véritablement encourageant. Parler de biodiversité est particulièrement porteur et il faut bien reconnaître que notre projet a interpellés nos interlocuteurs. A ce stade, nous pouvons nous appuyer sur des promesses de soutien de la part de :

- o L'Agglo, qui peut participer au financement à hauteur de quelque CHF 32'000.- sur les projets communaux, pour autant que la Commune engage le même montant.
- o La LORO, elle, est en mesure de s'engager pour un montant pouvant aller jusqu'à CHF 50'000.pour autant que l'ensemble du programme d'actions que nous leur avons soumis puisse se concrétiser.
- o De son côté, la Banque Raiffeisen du Val Terbi s'engage sur un montant de CHF 10'000.- pour soutenir un projet spécifique sur les espaces communaux.
- o Nous avons également reçu un don de CHF 5'000.- de la part d'Helvetia Assurances pour soutenir les projets privés.
- o La boucherie Jean-Luc Paupe a également décidé de s'associer à notre démarche au travers d'une action avec sa large clientèle.

En fonction du résultat de nos démarches et pour une visibilité plus transparente de ce qui se réalise, nous avons décidé de scinder notre projet de biodiversité en 2 volets bien distincts.

- La concrétisation de projets sur les espaces communaux.
- Le soutien financier pour les projets privés.

Actuellement, sur les 11 secteurs communaux recensés lors de l'état des lieux, nous avons, dans un premier temps, privilégié 4 projets que nous souhaitons terminés d'ici à fin 2025 :

- La cour d'école Général-Guisan
- Le jardin d'enfant à la Rue de Bellevie
- La cour d'école de Courcelon
- Le projet de prairie fleurie entre les Rues de la Croix et des Longs-Champs. A cet endroit, les premières expériences ne nous conviennent pas vraiment. Vous avez certainement pu le constater durant l'été. Cet endroit que nous souhaitons fleuri et accueillant pour la petite faune, se transforme généralement en champ de foin, malheureusement non comestible pour les bovins, car souillé par un grand nombre de déchets qui devraient se retrouver plutôt dans les poubelles mises à disposition à chaque bout de l'espace piéton, que dans l'estomac d'un quelconque animal. Pour améliorer la situation, nous avons demandé conseil à la Fondation Push, association active justement dans le domaine de revalorisation de prairies et gazons fleuris, pour nous donner des pistes à suivre, pour rendre un peu plus colorées et agréables, vos promenades à cet endroit.



En ce qui concerne les projets privés, le Conseil communal a pris 2 décisions de principe importantes, à savoir qu'il est créé un fonds alimenté à hauteur de CHF 30'000.- par an et ceci durant les 3 prochaines années. Ce fonds servira à soutenir financièrement les projets privés. D'autre part, il est décidé que le soutien financier à ces projets privés représentera le 35% du coût effectif, avec un plafond de CHF 3'500.-

Plus administrativement, le Conseil communal a tout dernièrement établi des directives communales comprenant une douzaine d'articles, pour règlementer un tant soit peu les projets sur terrains privés. En voici un échantillon :

- Article 4 : vous trouverez les types de soutiens financiers
 - 1. Participation aux frais d'achat et de plantation de haies indigènes.
 - 2. Participation aux frais d'achat et de plantation d'arbres indigènes
 - 3. Participation aux frais d'achat et de prairies et/ou gazons fleuris
 - 4. Participation aux frais d'achat et de mise en place d'autres formes de projets favorables à la biodiversité (notamment : murgiers, biotopes, hôtels à insectes d'envergure)
- Article 5 : quelques conditions d'octroi des soutiens financiers :
 - 1. Être propriétaire et/ou résident de la Commune mixte de Courroux.
 - 3. Le projet doit être réalisé sur le territoire de la Commune mixte de Courroux.
 - 5. Le projet ne doit pas bénéficier d'autres subventions publiques.
 - 6. Tout bénéficiaire s'engage pendant 5 ans, à préserver les aménagements qui ont fait l'objet du soutien financier.
- Article 7 : montant du soutien financier, le Conseil communal a défini le cadre du soutien financier pour les projets privés à 35% du coût effectif d'un projet, pour un montant maximum de CHF 3'500.-
- Article 12 : vous informe de ce qui se passe en cas d'épuisement et de dissolution du fonds :
 Si le fonds n'est plus alimenté, ni utilisé, il sera dissout. L'éventuel solde sera restitué au ménage communal.

Pour être complet dans cette présentation et totalement transparent, certaines personnes averties et attentives peuvent s'étonner que certains travaux liés à la thématique aient déjà débuté.

L'explication est fort simple. Pour bénéficier du subventionnement de l'Agglo, les mesures qui leur ont été soumises doivent impérativement être concrétisées et SURTOUT bouclées financièrement avant la fin 2025. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est la dernière partie de l'année qui est propice pour les plantations d'arbres et de haies.

Soucieux de ne pas échapper à la manne de l'Agglo, il a été convenu qu'une première série de plantations seraient effectuées cette année déjà. Je vous rassure immédiatement, en vous précisant que ces premières actions sont, financièrement parlant, dans la marge de compétence du CC (CHF 32'000.- Agglo, CHF 32'000.- commune).

Comme vous pouvez le constater, à ce stade, tout est réuni pour que ce large programme d'actions en faveur de la Biodiversité puisse désormais se concrétiser dans sa globalité. Toutefois, pour que l'éventail complet de ce programme puisse être mené à bien, il est nécessaire que cette assemblée donne son aval pour deux dépenses :



- Dans un premier temps, nous sollicitons votre accord pour une dépense globale de CHF 150'000.- sur 3 ans, inscrite au chapitre des investissements et permettant de financer l'ensemble des projets retenus sur les espaces communaux. Il est à préciser que le coût pour les finances communales sera largement inférieur au montant que nous sollicitons, vu les soutiens externes déjà recensés.
- D'autre part, pour soutenir financièrement les projets privés, le Conseil communal vous demande l'autorisation de ponctionner un montant de CHF 30'000.- par an dans le budget de fonctionnement, ceci durant les 3 prochaines années, afin de constituer un fonds de soutien pour les projets privés. Là aussi, les dépenses prévues seront allégées par les soutiens externes déjà promis.

Le Conseil Communal ne peut donc que vous encourager à nous autoriser à effectuer ces 2 dépenses pour mener à bien ce large projet de promotion de la biodiversité.

Point a) Projets communaux : Investissement de CHF 150'000.- à répartir sur 3 ans, pour la concrétisation de mesures sur des espaces publics.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion:

Sylvain Fleury : salue le travail réalisé quant à l'inventaire. Il estime qu'il est plus important d'investir dans l'assainissement et la transition écologique des bâtiments communaux (isoler et entretenir les bâtiments communaux) et qu'il faut éviter de se précipiter, car le projet aura des frais d'entretien conséquent. La biodiversité est importante mais n'est pas prioritaire.

Christian Maître : indique qu'il a une carte de fidélité de la boucherie et aimerait savoir où les arbustes offerts à la commune seront plantés.

Cindy Spies indique qu'ils permettront d'agir pour la Biodiversité, dans les 11 endroits recensés dans la commune. Claude Ciocchi, complète la réponse en indiquant que chaque carte remplie représente CHF 100.- d'achats à la boucherie. Elle donne droit à un bon de CHF 10.- à la boucherie et 1 arbuste (pour soi ou en don à la commune, à choix). Le montant par carte pour la biodiversité est de CHF 6.-. A la fin de l'action, le nombre de cartes données pour la commune X CHF 6.-, sera versé à la commune pour la Biodiversité. A ce jour, Claude a déjà récolté 100 cartes.

Philippe Membrez: intervient pour un complément de réponse à Sylvain Fleury, car l'assainissement des bâtiments est également un point du plan de législature. Ce thème est également sur la table du Conseil communal. Il n'y a pas de priorité entre ces 2 thèmes, seul le calendrier de l'Agglo nous incite à aborder le projet de biodiversité en premier, afin d'obtenir les subventions de l'Agglo, car les projets doivent être terminés à fin 2025, pour pouvoir toucher les montants prévus.

Décision :

M. le Président procède au vote :

Proposition Sylvain Fleury : 2 personnes approuvent la proposition de Sylvain Fleury pour dédier cet argent à l'assainissement et la transition écologique des bâtiments communaux.

Proposition du Conseil communal : la majorité évidente approuve la proposition du Conseil communal.

M. le Président constate que la proposition du Conseil communal :

a) Projets communaux : Investissement de CHF 150'000.- à répartir sur 3 ans, pour la concrétisation de mesures sur des espaces publics.



est approuvée à la majorité. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 23 al 1 ROA.

Point b) Soutien aux projets privés : CHF 30'000.- de dépenses annuelles pour les années 2025, 2026 et 2027, afin d'alimenter le fonds de Biodiversité

Entrée en matière : acceptée.

Discussion: aucune.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal :

b) Soutien aux projets privés : CHF 30'000.- de dépenses annuelles pour les années 2025, 2026 et 2027, afin d'alimenter le fonds de Biodiversité.

n'est ni amendée, ni combattue et déclare que les dépenses relatives au projet Biodiversité sont acceptées. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, selon les dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

5) Prendre connaissance et approuver le budget 2025, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.

Rapporteurs : M. le Maire, Philippe Membrez

M. Silvestro Di Meo, responsable financier

Philippe Membrez salue l'assistance. C'est dans un climat relativement serein que nous sommes en mesure de vous présenter un budget que l'on peut qualifier de rassurant. Paradoxalement par rapport à une économie quelque peu frileuse, les indicateurs reçus en prévision des recettes 2025 sont en légère augmentation par rapport à 2024. Lorsque l'on connaît la prudence du Service des et la nôtre, il est permis de tabler sur un exercice 2025 plus ou moins équilibré, ceci malgré une augmentation des dettes d'environ 3 millions l'année prochaine, afin de faire face à notre programme d'investissements. Les charges restent maîtrisées.

De plus, lorsque sur un budget de quelque 16 millions de roulement, le résultat se dessine dans une fourchette de + CHF 50'000.- à – CHF 50'000.-, soit 0,3% des charges totales, en fonction du compte auquel on se réfère, il n'y a pas d'alarme à déclencher.

De ce fait, il n'y a pas lieu d'afficher une trop grande inquiétude, tout en gardant la vigilance nécessaire pour éviter le dérapage. Le compte général (= de fonctionnement) devrait dégager un très léger bénéfice de l'ordre de CHF 45'900. -. C'est quelque part réjouissant, puisque les médias n'ont pas manqué de relever que cela fait au moins 25 ans que nous n'avons pas été en mesure de prévoir un résultat positif de ce point de vue-là. Mais pavoiser pour cela serait indécent.

A l'inverse, les financements spéciaux seront déficitaires de quelque CHF 95'500.-, ce qui conduit le résultat du compte global à un léger excédent de charges de CHF 49'600.-. Ce déficit des financements spéciaux ne nous inquiète pas outre mesure. La cause est connue. Ce sont les services de l'eau potable et des eaux usées qui ne sont pas autofinancés. L'application de la nouvelle LGEaux et la volonté du Conseil de ne pas faire prendre l'ascenseur aux taxes liées ces domaines pour les citoyens en sont la cause principale.

Ces perspectives pour la municipalité sont complétées par un léger découvert de CHF 5'600.- de la Bourgeoisie pour porter le résultat du compte global consolidé à un excédent de charges de CHF 55'200.- C'est donc avec une sérénité mesurée que la parole est laissée à Silvestro Di Meo pour plus de détails sur ces prévisions 2025.



Nunicipalité Budget i			dget 2024		
Résultat du compte général	CHF	45′900	(excédent de produits)	CHF	- 92′400
Résultat des financements spéciaux	CHF	- 95′500	(excédent de charges)	CHF	- 102'600
Résultat du compte global	CHF	- 49'600	(excédent de charges)	CHF	+ 10'200

Bourgeoisie

Résultat du compte global CHF - 5'600.- (excédent de charges) CHF - 9'300.-

Commune mixte

Résultat du compte global consolidé CHF - 55'200.- (excédent de charges)

Silvestro Di Meo entame la présentation détaillée du budget 2025, selon présentation ci-jointe, qui fait partie intégrante du présent PV.

Quotité d'impôt : 2.15

Taxes

- immobilière : 1.00 % de la VO

- cadastrale : 0.10 % de la VO

- digues : 0.25 % de la VO

- chiens : CHF 80.- villages / CHF 55.- fermes

- déchets : CHF 90.- TVA comprise

- conteneurs déchets verts : CHF 60.- (240lt), puis CHF 50.- / CHF 40.- (140lt)

- entretien des chemins : CHF 10.-/ha

- inhumation : CHF 500.- / à l'acte (+ CHF 500.- pour externe)



EAU POTABLE - Approvisionnement en eau (tarifs hors TVA)

Taxe de raccordement unique réseau 5.0 % de la VO

Eau de chantier (forfait unique) : maison familiale CHF 300.-

immeuble CHF 200.- par appartement

industrie CHF 1'000.-

Taxes annuelles (sur la base de la consommation)

Volume annuel (m³ par an)	Taxe de base (CHF par an)	Taxe de consomm. (CHF par m³)
0 à 55	95	1.35
56 à 500	105	1.20
501 à 1'000	180	1.05
1'001 à 3'000	335	0.90
3'001 à 5'000	790	0.75
Plus de 5'000	1'555	0.60

Piscine, par m3 de contenance

Fr. $2.50/m^3$

EAUX USEES - Assainissement des eaux (tarifs sont hors TVA)

Taxe de raccordement unique réseau

14.0 ‰ de la VO

Taxes annuelles (sur la base de la consommation)

Volume annuel (m³ par an)	Taxe de base (CHF par an)	Taxe de consomm. (CHF par m3)
0 à 55	85	1.30
56 à 500	95	1.15
501 à 1'000	180	1.00
1'001 à 3'000	345	0.80
3'001 à 5'000	850	0.65
Plus de 5'000	1'690	0.45

Philippe Membrez reprend la parole pour aborder le thème des investissements.

5/ Budget 2025 - Municipalité - Propositions d'investissements

- Rue de la Saline, réfection complète (part pour 2025)	1′900′000
- Réseau d'eau : sécurisation approvisionnement eau	720′000
- Biodiversité, aménagements communaux	150'000
- Maison de l'Enfance, déconstruction bâtiment rue du 23-Juin 48	100'000
- Assainissement des eaux usées, Dos-les-Fosses	80'000
- Ecoles, matériel informatique, mobilier et réfection classes	40′000
- (Ecole de Courcelon, rénovations	150'000)



Entrée en matière : acceptée.

Discussion: aucune.

Décision: M. le Président constate que le budget 2025 n'est ni amendé, ni combattu et le déclare accepté. A titre de confirmation et par respect du travail des Autorités, M. le Président passe le budget au vote (art. 23, al. 1 ROA).

A mains levées et à l'unanimité, les ayants droit présents acceptent le budget 2025, la quotité et les taxes communales. Le budget d'investissement n'est pas soumis au vote, chaque projet dépassant les compétences du Conseil devant être soumis spécifiquement à l'Assemblée communale ou voté par les urnes, selon les montants en jeu. M. le Président clôt le sujet.

6) Informations diverses du Conseil communal.

Rapporteurs:

Jean-Luc Fleury, conseiller communal en charge des travaux publics :

Travaux de la rue des 3-Farine : Ce chantier a pris un peu de retard. L'entreprise fera le nécessaire pour poser la 1^{ère} couche d'enrobé avant les fêtes (18 ou 19.12.24). La suite des travaux sera réalisée au début 2025.

Réseau d'eau : Le matériel a été réceptionné et sera monté en début d'année 2025. Selon les conditions météo, l'unique régime de pression sera mis en fonction en mars-avril 2025.

7) Divers.

Christian Maître: demande information quant à l'avancée du PS les Contours.

Philippe Membrez indique être le porteur du projet, Pierre Luchinger ayant dû se récuser. L'étude du PS arrive à son terme. Une information aux riverains sera effectuée fin janvier 2025. Le dossier sera ensuite soumis au Conseil communal, puis à la RCJU, pour les premières appréciations. Une information à la population sera effectuée durant le 1^{er} trimestre 2025, avant publication dans le Journal officiel, avec possibilité de formuler opposition. Les discussions, entre les promoteurs et les riverains, sont constructives. Le projet répond aux attentes.

Roland Zwahlen: demande des nouvelles du projet de Biogaz de Damien Fleury.

Philippe Membrez indique que ce projet est toujours en étude. Le Conseil communal doit donner son préavis à la RCJU, mais tient à obtenir des garanties avant de se prononcer, suite aux réserves émises par les riverains lors de la séance de septembre dernier. Le Conseil est donc en train d'analyser la situation.

Philippe Membrez : rappelle que les Fenêtres de l'Avent entament cette semaine, le 2^{ème} tiers de leur parcours. Les citoyens sont invités à consulter le programme et à participer activement à cette action initiée par la Commission de la Vie Locale, ils y seront accueillis avec beaucoup de convivialité.

Philippe Membrez adresse ses remerciements à toutes les personnes qui contribuent efficacement au fonctionnement de notre commune. Tout n'est certainement pas parfait, car il est impossible de contenter tout le monde, il y a parfois des décisions et des arbitrages délicats à assumer. Mais il assure que personne ne ménage ni son temps ni son engagement pour le bien de notre communauté. Il profite de l'occasion, pour souhaiter à chacune et à chacun, au nom du Conseil communal, de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et surtout pour que 2025 apporte joie, bonheur, succès et ce qui est le plus important, une santé de fer



Pour terminer cette soirée dans la convivialité, nous aurons grand plaisir de partager avec vous le tradition apéritif de circonstance.

En cette fin d'année, **Philippe Lander** souhaite à chacune et chacun de vivre des moments de partage heureux et chaleureux au sein de leur famille et avec leurs amis. Que cette période si particulière illumine les foyers et apporte joie et bonheur. Il salue les participants à l'assemblée de ce soir et les remercie pour l'intérêt ainsi manifesté envers la bonne marche des affaires communales.

La parole n'étant plus demandée, **Philippe Lander** clôt formellement l'Assemblée communale, qui est suivie d'un apéritif, à 21h20.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

e Président

Philippe Lander

Sandrine Imbriar

Ann.: présentation.